

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

85-011  
Objet

ENQUETE PUBLIQUE

Classement dans la voirie  
communale de la voie de  
desserte du lotissement  
BARRERE

DATE DE CONVOCATION

8 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

11 MARS 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT, LE  
25. MAR. 1985  
PUBLICATION Loi n° 82.213  
du 2.3.82

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le dix huit mars à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - MOST - LE GUEUT -  
BOUTET - BUSSEREAU - BENOIT - Mme LAFAYE -  
Mmes DEVIGNE - GAUDIN - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU -  
Mme JEAN - MM. ROUDOT - COUNIL - Melle BARRAUD-DUCHERON - Mme CENAC -  
MM. GEDFFROY - LACDITE - CANDAU - THOMAS - Mmes FONTAN - DE GAYE -  
BUCHET - MM. MONNARD - LAPERCHE -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARBAT par M. FABER  
DAUZIDOU par M. MOST

EXCUSES : MM. BERNARD - POTENNEC -

Absents : MM.

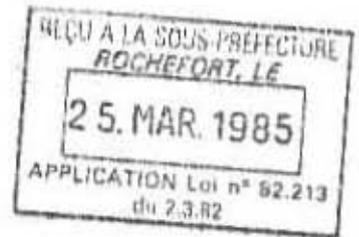
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté municipal du 3 Janvier 1985,  
une enquête publique s'est déroulée en Mairie afin que le  
public puisse prendre connaissance du dossier relatif au  
classement dans la voirie communale de la voie de desserte  
du lotissement BARRERE.

./.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le registre d'enquête clos le 11 Février 1985 ne comportant pas de remarques opposées au classement,

Vu le rapport et les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur en date du 11 Février 1985.

DECIDE :

- de classer dans la voirie communale la voie de desserte du lotissement BARRERE dénommée rue Jean MERMOZ
- de désigner Me DUFOUR, Notaire à ROYAN pour régulariser et publier au bureau des hypothèques de MARENNES la présente décision.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion du classement.
- d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif pour l'exercice 1985

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pr EXTRAIT CONFORME,  
Pr le Député-Maire,  
l'Adjoint Délégué,  
Pour le maire



Le premier adjoint

*Le Commissaire Enquêteur,  
P. Mirabel*

VILLE DE ROYAN

- 17205 -

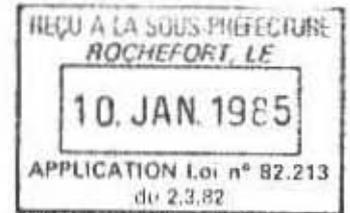


B.P. 218 C - 17205 ROYAN CEDEX

TÉLÉPHONE 28.02.11

CB/EN

ROYAN, LE 3 JANVIER 1985



VOIRIE COMMUNALE

-----  
ENQUETE PUBLIQUE  
PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE  
DU LOTISSEMENT BARRERE  
-----

Le Député-Maire  
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités Locales, modifiée par la loi n° 60.792 du 2 Août 1960.

Vu le décret n° 76-790 du 20 Août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement et à l'ouverture au redressement à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales.

Vu l'avis favorable après visite des lieux, de la Commission Municipale des Travaux en date du 12 Avril 1984,

ARRETE

ARTICLE 1er - Une enquête publique d'une durée de QUINZE (15) jours est prescrite dans la Commune de ROYAN en vue de l'incorporation dans la voirie communale de la voie de desserte du lotissement BARRERE, dénommée : Rue Jean MERMOZ

En conséquence, un dossier d'enquête composé des pièces ci-après sera mis à la disposition du public :

- une notice explicative
- une promesse de cession de l'assiette de la voie
- un plan de situation au 1/5000e
- un plan de masse au 1/1000e.

./.

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur et déposés en Mairie pendant quinze (15) jours consécutifs, du lundi 28 JANVIER 1985 au Lundi 11 Février 1985 inclus de 9 à 12H et de 13H.30 à 18H. sauf dimanche et jours fériés afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 3 - M. MIRABEL Robert demeurant 17 rue du Chanoine GUILBAUD, 17200 ROYAN, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du Public en Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 11 Février de 14H. à 15H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la Poste à la Mairie avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos, les conclusions du Commissaire enquêteur déposées puis transmises à M. le Député-Maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie à compter du 18 Janvier 1985 soit plus de huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constatée et justifiée par un certificat au Maire

ARTICLE 6 - M. le Secrétaire Général, M. le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Commissaire-Adjoint de la République de l'Arrondissement de ROCHEFORT S/MER.

Pr le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
J.P. FABER



VILLE DE ROYAN

- 17205 -

ROYAN, LE 3 JANVIER 1985



B.P. 218 C - 17205 ROYAN CEDEX

TÉLÉPHONE 38.06.11



AVIS A LA PRESSE

Le Député-Maire communique :

Une enquête publique préalable au classement dans la voirie communale, la voie de desserte, parkings et espaces libres du lotissement BARRERE dont la rue est dénommée :

Rue Jean MERMOZ

se déroulera en Mairie de ROYAN du 28 JANVIER 1985 au 11 FEVRIER 1985 inclus.

Réception du public par le Commissaire-Enquêteur le 11 Février de 14H. à 15H.

Pr le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
J.P. FABER.



de Commissaire Enquêteur,

*J.P. Faber*

VILLE DE ROYAN

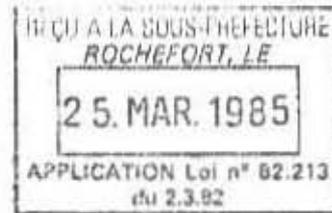
- 17205 -



B.P. 218 C - 17205 ROYAN CEDEX

TÉLÉPHONE 38.06.11

ROYAN, LE 18 JANVIER 1985



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Certifie que l'arrêté municipal en date du 3 Janvier 1985 ordonnant l'ouverture dans la Commune de ROYAN d'une enquête préalable au classement dans la voirie communale de la voie de desserte du lotissement BARRERE, a été publié le 18 Janvier 1985 par voie d'affichage et tous autres procédés en usage dans la Commune.

Pr le Député-Maire,  
Le premier Adjoint,  
J.P. FABEN.



*Handwritten signature in blue ink.*

Le Commissaire Enquêteur,

*Handwritten signature in blue ink.*

012020

# SOLDÉS

Le magasin sera ouvert le dimanche 13 janvier toute la

## AGENDA

### URGENCES

► **Hôpital**: Tél. 38.01.77.  
► **Pharmacie**: Se présenter au commissariat de police qui communique le service de garde.

### LOISIRS

► **Bibliothèque municipale**: Mairie de 13 h 30 à 17 h.  
► **Musée**: Mairie, visites l'après-midi.  
► **Bibliothèque pour tous**: Place Notre-Dame de 16 h à 18 h 30.  
► **Piscine couverte et chauffée**: Place de la Gare, de 10 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 20 h.  
► **Ciné-Club Carel**: « Le Milliardaire » de Georges Cukor à 17 h 15 à l'Auditorium du CAREL.

### RÉUNIONS

► **ROC Omnisport**:

### EN BREF

**UNRPA.** En raison du froid intense, la matinée récréative au CAREL, avec distribution de colis pour le nouvel an, prévue le jeudi 10 janvier, est annulée. Des dispositions seront prises ultérieurement et communiquées aux intéressés.

**Chambre des propriétaires.** La prochaine permanence bi-mensuelle de la Chambre des propriétaires immobiliers de Royan et la Côte de Beauté, aura lieu le jeudi 10

Assemblée générale ce soir à 21 h au Palais des Congrès.

### CINÉMA

► **Lido**: LA 7 CIBLE un film de Claude Pinoteau avec Lino Ventura, Léa Massari, et Jean Poiret 14 h 30 et 21 h 15.  
RÉVEILLON CHEZ BOB un film de Denys Granier-Deferre avec Jean Rochefort et Guy Bedos.

► **Club**: LES TROTTOIRS DE RANGKOK (interdit aux moins de 18 ans) un film de Jean Rollin avec Yoko et Françoise Blanchard 14 h 30 et 21 h 15.  
SHEENA REINE DE LA JUNGLE avec Guy Roberts et par Jorjane Guillerm 21 h 15.  
► **A.B.C.**

LES DEGATS avec Bud Spencer à 15 h et 21 h 15.  
CAL à 15 h et 21 h 15.

### PERMANENCES

► **Club Croix-Rouge jeunesse**: Le 16 h à 18 h, 10 boulevard Félix Reutin.  
► **C.R.A.L.E.** (Comité royanais pour l'amélioration du logement et de l'environnement) de 10 h à 11 h bâtiment D, 60 rue Albert-Camus, tél. 05.55.00.  
► **Centre de planification**: 3 place de la Gare, tél. 05.83.24 de 14 h à 17 h.

### « SUD-OUEST »

► **Rédaction, publicité, abonnements**: 6 place du Portique, tél. 05.12.76.  
Pour le maire



janvier de 14 h 30 à 16 h 30 au Palais des congrès.

**Rue Jean-Mermoz.** Une enquête publique préalable au classement dans la voirie communale de la voie de desserte, parkings et espaces libres du lotissement Ba-rère, dont la rue est dénommée rue Jean-Mermoz, se déroulera en mairie du 28 janvier au 11 février inclus. Réception du public par le commissaire-enquêteur le 11 février, de 14 h à 15 h.

Le commissaire-enquêteur  
M. Minabel

## VIE MARITIME

# La Flotte propo

A l'occasion de son assemblée générale du Marin

L'idée a séduit tout de suite l'assemblée des 70 personnes réunies, samedi après-midi, autour du président M. René Paris. A commencer par l'administrateur M. Montfort, chef du quartier maritime de Marennes-Oléron. Au passage, les responsables de l'Amicale auront enregistré avec satisfaction, cette remarque du patron local des Affaires maritimes: « Vous savez, leur dit-il, que je souhaite une solidarité très active entre gens de mer et, de ce point de vue, je crois que la Flotte peut cristalliser un maximum de bonnes volontés ».

Mais ce témoignage n'est pas le seul. Ceux également exprimés par M. Yves Tap, adjoint au maire, chargé de la vie associative et par M. Dominique Bussereau, adjoint au maire, concourent au sentiment général selon lequel l'association de la Flotte qui rassemble à la fois les actifs et les retraités, développe une œuvre utile qui passe même par le suivi personnalisé des questions sociales. Au point même que certains de ses responsables n'hésitent pas à exhorter les « troupes » tel M. Guy Barre qui évoquant la catégorie des marins pêcheurs estiment que: « Ils vivent encore une vie trop individuelle. Je sais que cela n'est pas facile pour eux mais ils doivent être mieux organisés pour être mieux défendus ». A bon entendre...

### LA VIE SUR LE PORT...

Eh bien! Justement, l'occasion se présente de solidariser davantage tous les gens de mer avec cette idée d'une Maison du Marin que le président René Paris travaille depuis de nombreux mois. Et dont il connaît même la posi-



Autour du président René Paris, René Paris (administrateur délégué)

idéale: ce serait le niveau le plus haut du bâtiment qui abriterait effectivement les bureaux de la douanes et de la S.N.S.M. Une idée que l'administration des Affaires maritimes a envisagé, un temps d'acquiescer mais qu'elle a dû abandonner pour des raisons de manque de leur opportunité. Bien sûr, ce sera la ville qui décidera en dernier ressort, mais la proposition de La Flotte a manifestement

## LA TREMBLADE

### Aux quatre vents de la Grève

**Droits de place au marché.** — Suite à une réunion des commissions finances, tourisme et commerce où avait été étudié le projet de contrat type proposé par M. Courault, des propositions avaient été faites à l'intéressé afin d'adapter le projet type aux circonstances locales. M. Courault a fait savoir qu'il était tout-à-fait d'accord sur les propositions qui lui avaient été faites. Les commission

agents de sa société.  
La municipalité n'ayant aucune assurance quant au détachement d'un C.R.S., décide de faire acte de candidature auprès de la S.N.S.M. en informant cependant son président qu'il ne s'agit pas là d'un manque de confiance mais que si elle a eu recours à ses services, c'est uniquement en raison du fait que l'affectation de C.R.S.-M.N.S. a été supprimée. En sollicitant de

Commune de Royan

Objet: Enquête publique prescrite par Arrêté Municipal du 3 janvier 1985  
Classement dans la voirie communale de la voie de desserte  
du lotissement Barrière

Procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire Enquêteur.

Par arrêté du 3 janvier 1985, Monsieur le Député-Maire  
a ordonné qu'il soit procédé du Lundi 28 janvier 1985 au Lundi  
11 février 1985 inclus, à l'enquête publique relative au projet  
susvisé.

Le commissaire, MIRABEL Robert, demeurant 17 Avenue Chanoine  
Guillaud, 17200 Royan, a été désigné en qualité de Commissaire-  
Enquêteur.

Le dossier et le registre d'enquête, coté et paraphé par moi-même,  
ont été déposés à la Mairie de Royan et tenus à la disposition du  
Public, chaque jour ouvrable de 9<sup>h</sup> à 12 heures et de 13<sup>h</sup>30 à 18 heures.

Un avis au public a été:

- inséré dans le journal Sud-Ouest du 9 janvier 1985
  - affiché du 18 janvier 1985 au 11 février 1985 inclus dans la commune  
de Royan ainsi qu'en fait foi le certificat d'affichage joint au dossier.
- L'enquête a été close le 11 février 1985, à 18 heures, par Monsieur le  
Député-Maire.

Observations présentées -

- a) sur le registre d'enquête ou y annexées: aucune.
  - b) reçues directement par le Commissaire-Enquêteur: aucune.
- En foi de quoi, je dresse le présent procès-verbal

Conclusion - Aucune objection n'a été soulevée, le lotisseur a procédé  
à l'exécution de l'ensemble des travaux de voirie, les co-lotés ont  
fait abandon gratuit de la voie au profit de la commune.  
En conséquence, le Commissaire-Enquêteur donne un avis favorable  
au projet de classement de la voie de desserte du lotissement  
Barrière dans la voirie communale.

Royan, le 11 février 1985.

Le Commissaire Enquêteur, Mirabel



Pour le maire  
Le premier adjoint

Mirabel

VILLE DE ROYAN

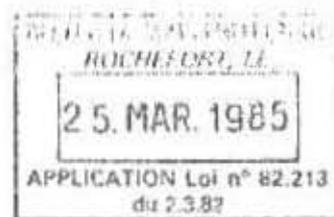
- 17205 -



B.P. 218 C - 17205 ROYAN CEDEX

TELEPHONE 88.06.11

ROYAN, LE 3 JANVIER 1985



VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE AU CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE  
DE LA VOIE DE DESSERTE PARKINGS ET ESPACES LIBRES  
DU LOTISSEMENT BARRERE

NOTICE EXPLICATIVE

Par arrêté n° 59.1151. 4/1 en date du 1er Juillet 1959,  
M. le Préfet de la Charente-Maritime a autorisé le lotissement  
en dix (10) lots d'un terrain sis rue Jeanne d'Arc à ROYAN.

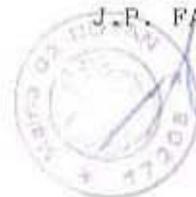
Le lotisseur ayant procédé à l'exécution de l'ensemble  
des travaux de voirie et réseaux divers conformément aux  
dispositions du programme d'aménagement, rien ne s'oppose au  
classement de la voie de desserte dans la voirie communale,  
étant précisé que les co-lotis ont fait conformément à la  
légalisation en vigueur, abandon gratuit de la voie au profit de  
la Ville de ROYAN.

Le présent dossier a pour but la mise à enquête publique  
de l'opération précitée en application des dispositions du décret  
n° 76.790 du 20 Août 1976.

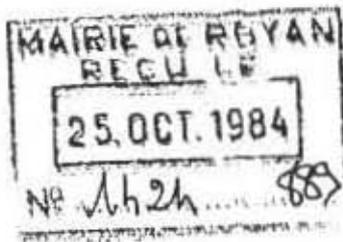
*Le Commissaire Enquêteur*

*J.P. Faber*

Pr le Député-Maire,  
le Premier Adjoint  
J.P. FABER.



*J.P. Faber*



Royan, le 23 Octobre 1984

Le Commissaire-Enquêteur,

*Prabel*

Monsieur le Maire, → M DAUZOU

Les propriétaires soussignés du Lotissement BARRERE, ont l'honneur de vous demander de vouloir bien incorporer dans la Voirie Communale les voies et parking du dit Lotissement approuvé par Arrêté Préfectoral du 1.7.1959.

En raison de la circulation qui est devenue publique, il paraît normal que l'entretien de ces voies soit pris en charge par la ville de ROYAN.

Une requête similaire vous a été adressée le 14.12.1983 par les propriétaires du Lotissement FILLEUX-MARTINEAU.

En espérant que notre juste demande obtiendra une solution favorable, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, avec nos remerciements, à l'assurance de notre considération distinguée.

Mr SEDILLOT Francis  
8, rue Jean Mermoz - Lot n° 5 - Cadastre n° 280

*Sedillot*

Mr COSSEVIN  
6, rue Jean Mermoz - Lot n° 4 - Cadastre n° 282

*Cossevin*

Mr PINEAU Michel  
4, rue Jean Mermoz - Lot n° 3 - Cadastre n° 283

*Pineau*

Mr PETIT Robert  
2, rue Jean Mermoz - Lot n° 2 - Cadastre n° 287

*Petit*

Mr ROY Michel  
25, rue Jeanne d'Arc - Lot n° 1 - Cadastre n° 286

*Roy*

Mr RAFFENAUD Laurent  
19, rue Jeanne d'Arc - Lot n° 6 - Cadastre n° 329

*Raffenaud*

Mr HAAS Roland  
3, rue Jean Mermoz - Lot n° 9 - Cadastre n° 331

*Haas*

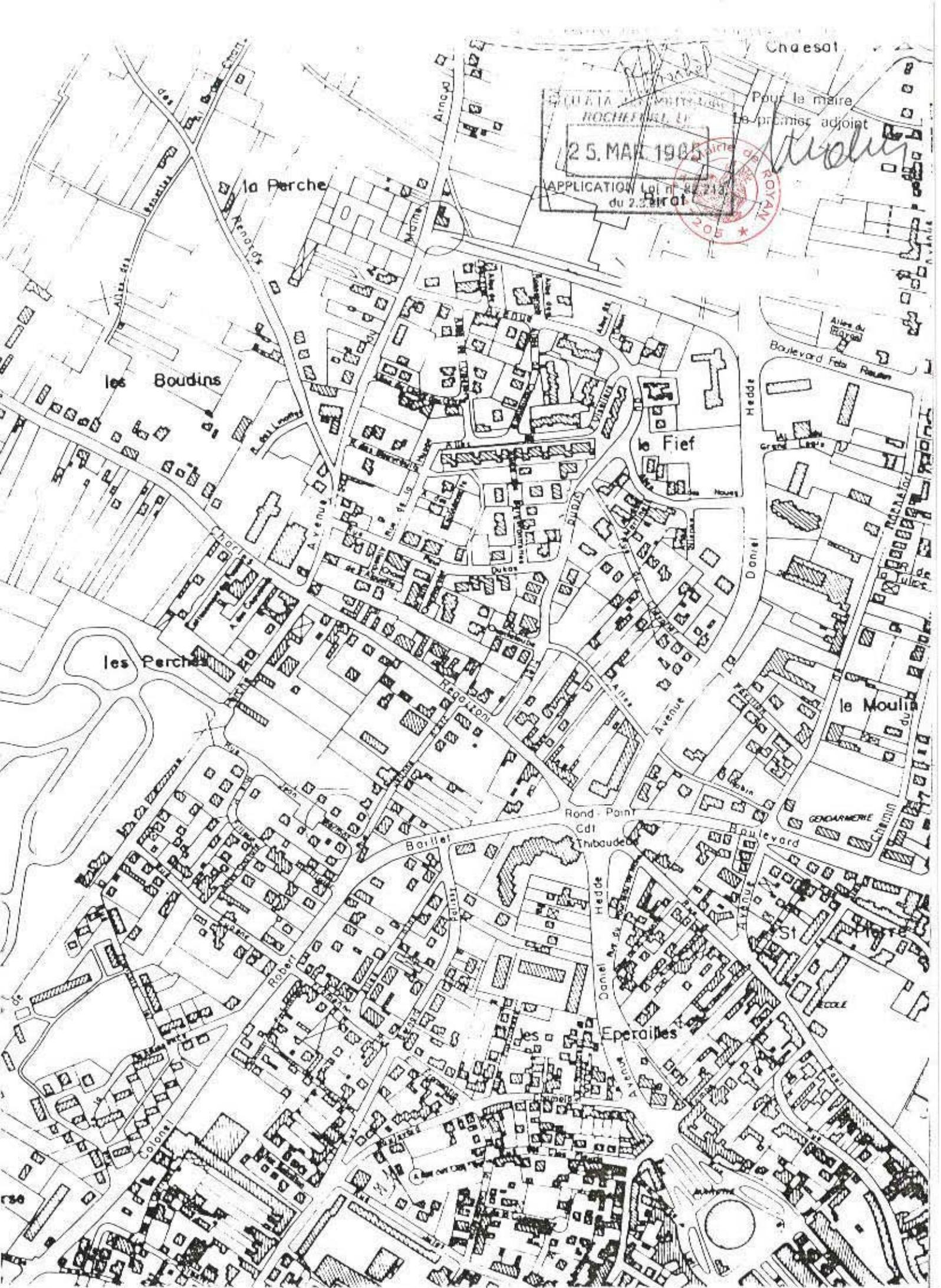
Mr LAMY Jean  
5, rue Jean Mermoz - Lot n° 8 - Cadastre n° 332

*Lamy*

Mr GANDOUIN Serge  
7, rue Jean Mermoz - Lot n° 7 - Cadastre n° 333

*Gandouin*





Mairie de  
ROCHFORT SUR MER  
25. MAR. 1905  
APPLICATION Loi n° 44213  
du 23 Aout



Pour le maire  
Le premier adjoint  
*[Signature]*

PLAN DE SITUATION Echelle 1 5000<sup>ème</sup>

DEU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
25. MAR. 1985  
APPLICATION Loi n° 82.213  
du 2.3.82



Pour le maire  
Le premier adjoint  
*M. Meller*

*Le Commissaire-Contrôleur  
R. Rabatel*